

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 12 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 12 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **VENDREDI 12 JUILLET** à 20H00, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 05 juillet 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BLONDEL Suzette.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. BOULET Michel.
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. DONDAINE Pascal a donné procuration à M. HERNOUT Serge.
Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : M. FACON Jean-Noël

Fin de la séance : 20h20

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2024-07-N°7

L'ouverture récente du Pôle Saint-Jean-Baptiste et de la Médiathèque Julia Kerlévéo a complété l'offre culturelle de la Ville d'Aire-sur-la-Lys.

Pour compléter cette offre, l'adhésion au réseau « Micro-Folie » participera d'une diversification de l'offre culturelle en favorisant l'accès et l'apprentissage de la culture pour tous.

Le réseau « Micro-Folie », véritable plateforme culturelle au service des territoires, s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec plusieurs établissements culturels nationaux fondateurs tels que par exemple le Louvre, le Château de Versailles, le Musée d'Orsay, etc.

L'accès à cet environnement numérique permettrait également une mise en adéquation des équipements acquis pour la Médiathèque grâce à des visites virtuelles des plus célèbres musées tout en offrant un support moderne des apprentissages culturels.

Cette adhésion nécessite une contribution annuelle et renouvelable par tacite reconduction de 1.000,00 € TTC, incluant une TVA à 20 %, à l'occasion de chaque reconduction de l'adhésion initiale au titre de l'animation du réseau. Cette contribution est offerte par le réseau « Micro-Folie » la première année.

A ceci s'ajoute une participation forfaitaire unique d'un montant de 15.600,00 € TTC, incluant une TVA à 20 %, qui sera prise en charge par le Ministère de la Culture dans le cadre du déploiement du réseau « Micro-Folie ».

Au regard de ce qui précède,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François LERMYTTE - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'APPROUVER l'adhésion de la Ville au réseau Micro-Folie ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de la « Micro-Folie ».

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

